Accompagner autant que de besoin et quel que soit le parcours logement 1 VAD par semaine minimum

Equipe pluridisciplinaire

Médiateurs de santé pairs, travailleurs sociaux, Infirmiers, médecin psychiatre, professionnels de la gestion locative secrétaire, cadres... Fonctionnement en binômes et en multiréférence

Un ratio d'un professionnel pour 10 locataires

Principes de l'accompagnement

- Le logement comme droit fondamental
- L'accès rapide à un logement ordinaire
- Le choix par la personne de son agenda et de son offre de services
- Un engagement à accompagner la personne autant que nécessaire
- Un accompagnement centré sur la notion de rétablissement en santé mentale
- Le développement d'une stratégie de réduction des risques et des dommages
- Un engagement soutenu et non coercitif
- La **séparation** des services de gestion locative et d'accompagnement



Espoir, Rêves, Choix, Valorisation de l'expérience, Pouvoir d'agir, Approche positive de la santé mentale, Vivre une vie de citoven avec sa maladie Inconditionnalité à l'entrée au logement

> Pas de caractère prédictif de réussite ni d'étapes préalables



La politique du Logement d'Abord pour les plus vulnérables

La séparation des services d'accompagnement et de gestion locative

Le déménagement et les solutions de répit comme outils d'un parcours

Selon le choix des personnes (parc privé et public) par le biais d'un contrat de sous-location :

- Loyers modérés (30 % des ressources max)
- Aide à l'installation
- Le GCSMS assure le risque locatif et le bon • Dans le cadre de l'IML la visée est l'accès à un
- bail personnel avec la mise en place de garanties (VISALE, FSL, doit commun) et le maintien d'une médiation

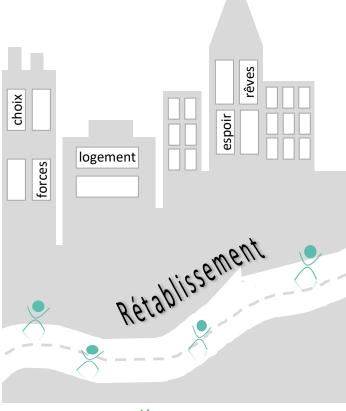
Territoire de Dijon Métropole Distance limite de 30 minutes de trajet



Dijon Métropole

03 80 40 76 00

contact@unchezsoidijon.org











GCSMS Un Chez-soi d'abord Dijon Métropole

MODALITES D'ORIENTATION ET D'INCLUSION

En moyenne, 4 inclusions par mois pendant 2 ans avec pour objectif, une centaine de personnes installées sur le territoire Dijon Métropole fin 2020.

Equipes d'amont

proches de ces publics (rue, hôpital, prison veille sociale, mandataires judiciaires...)

Demande d'admission par mail orientation@unchezsoidijon.org



2 Vérification dossier

Equipes d'orientation Bénéficiant de médecins psychiatres dans leurs équipes (EMPP-Elipses, CSAPA, CAARUD, ANPAA, SEDAP, USP (ex-SMPR) et CPS SDAT ...)

Commission d'orientation (1/mois)

Rencontre et inclusion
de la personne
au sein du dispositif Un Chezsoi d'abord Dijon Métropole



LE PUBLIC

Ce programme phare de la politique du Logement d'Abord s'adresse aux personnes sansabris les plus vulnérables qui présentent des troubles psychiques sévères et qui échappent aux dispositifs classiques.

Les critères

- ☑ Volontaires pour être logées et accompagnées
- ☑ Diagnostic de pathologie mentale sévère
- ✓ Preuves de situation d'itinérance absolue (grille ETHOS 1 à 4)
- ☑ Evaluation des besoins élevés d'accompagnement (score MCAS ≤ 62)
- ☑ Bénéficiant de droits potentiels ou effectifs et en situation régulière



CHIFFRES CLÉS DE L'EXPERIMENTATION

79 %

des personnes souffrent d'addiction et **50 %** d'une pathologie somatique chronique **85** %

des personnes toujours logées 2 ans après 100 %

des personnes souffrent de maladies mentales dont 69% de schizophrénie

38 ans

âge moyen des personnes accompagnées

Durée de séjour en hospitalisation divisée par

2

2/3

d'**hommes** ayant vécu en moyenne 8,5 ans sans chez-soi et 4,5 ans à la rue

LE DISPOSITIF



Appartements de Coordination thérapeutique « Un Chez-soi d'abord » autorisés par l'ARS sous l'agrément ARS/DSP/DDPS/2018-46 pour une durée de **15 ans** et une amplitude de **90 à 105 places**.



Politique publique inscrite au CASF par le Décret 2016-1940 du 28/12/2016 et un cahier des charges national décrivant les principes du modèle français du « Housing First » basé sur une expérimentation dans 4 sites en France et une recherche.



Un modèle de gouvernance organisé en GCSMS, groupement de coopération sociale et médicosociale, fondé sous l'impulsion du Renouveau avec la SDAT, le Centre Hospitalier La Chartreuse et l'ADEFO, agréé par arrêté préfectoral le 01/08/2018.



Un agrément au titre de **l'IML et de l'ingénierie** agréé par le **Préfet de Côte-d'Or** depuis le 15/11/2018 pour une durée de 5 ans.

FINANCEMENTS



Coût à la place : 14 000 € contre 30 000 € de coût induit de dépenses publiques par la personne avant son entrée dans le dispositif.